

## M. Philippe CAILA remettra son mandat de directeur général de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) à la disposition du futur président de l'association

M. Philippe CAILA, administrateur civil, a décidé de "remettre son mandat" de directeur général de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), à "la disposition" du futur président de l'association, "au plus tard le 5 septembre 2012", selon un courrier daté du 12 juin, adressé au ministre du Travail, M. Michel SAPIN. Reconduit en juillet 2011, le mandat de M. CAILA devait courir jusqu'en 2015.

Le président de l'AFPA, M. Jean-Luc VERGNE, avait annoncé sa démission le 6 juin dernier (cf. "BQ" du 8 juin) mais assurera ses fonctions jusqu'au 5 septembre. Le nom de son successeur devrait être connu avant cette date.

Rappelons que né en juillet 1967, M. Philippe CAILA fut affecté au ministère de l'Intérieur à sa sortie de l'ENA (promotion "Victor SCHOELCHER"), en mai 1996. Il fut notamment conseiller technique (budget, réforme budgétaire, retraites, rémunération des fonctionnaires) au cabinet de M. Jean-Paul DELEVOYE au ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'Etat et de l'Aménagement du Territoire, de juillet 2002 à mars 2004, puis conseiller "fonction publique et budget" auprès de M. Renaud DUTREIL, ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'Etat, d'avril à juillet 2004, avant d'être directeur de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique et secrétaire général de la direction des retraites à la Caisse des dépôts et consignations (2004-2007). Directeur adjoint du cabinet de M. Eric WOERTH, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, chargé de la fonction publique, et directeur du cabinet de M. André SANTINI, secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique (2007-2009), M. Philippe CAILA fut nommé directeur général de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes en janvier 2009.

L'AFPA est au bord de la cessation de paiements et vit une mutation difficile depuis l'ouverture à la concurrence du marché de la formation en 2009. A ces difficultés s'ajoute une crise de gouvernance. Or, les six syndicats de l'AFPA (CGT, CFDT, FO, Sud solidaires, CFE-CGC et CFTC) qui réclament une intervention de l'Etat pour sauver l'organisme, seront reçus à leur demande le 19 juin au ministère du Travail, selon des déclarations faites par la CGT à l'issue du conseil d'administration qui se tenait hier. Les syndicats souhaitent une sécurisation des "financements de

auditionnées le 26 juin par la commission des Lois, la commission des Affaires sociales et la Délégation aux droits des femmes du Sénat. La commission des Lois examinera ensuite le projet de loi et les sept propositions de loi déposées par des sénateurs. Le texte amendé devrait être adopté par la commission le 27 juin.

"Nous serons prêts pour discuter du projet de loi en séance publique dès le lendemain de la déclaration de politique générale du Premier ministre qui doit intervenir début juillet" a souligné M. SUEUR.